

«En prison, les LGBTI sont surexposés à la violence»

DISCRIMINATION L'Association pour la prévention de la torture publie un guide destiné à protéger les détenus qui souffrent en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Son auteur, Jean-Sébastien Blanc, explique la nécessité de lever les tabous et de sensibiliser tous les acteurs du monde carcéral

PROPOS RECUEILLIS PAR FATI MANSOUR
@fatimansour

«Promouvoir la protection efficace des personnes LGBTI privées de liberté». Sous ce titre et sous la plume de son directeur des programmes thématiques, Jean-Sébastien Blanc, l'Association pour la prévention de la torture (APT), basée à Genève, vient de publier un guide destiné à fournir des lignes directrices à ceux qui visitent les lieux de détention afin

INTERVIEW

d'y prévenir les violences subies en raison d'une orientation sexuelle ou d'une identité de genre. La Suisse n'est pas épargnée par cette problématique. En mai 2018, en réponse à un postulat de la conseillère nationale genevoise Lisa Mazzone, le Conseil fédéral refusait toutefois de rendre un rapport sur les situations rencontrées ou de faire des recommandations. Une attitude que critique l'auteur de ce manuel.

Un guide de 162 pages consacré aux personnes LGBTI en prison qui s'adresse aux organes de monitoring du monde entier, c'était un véritable défi? Effectivement, car les contextes peuvent être très différents. A l'heure actuelle, 70 pays criminalisent les relations entre personnes de même sexe, ce qui complique encore plus la situation. Nous avons également pris soin de distinguer les problématiques. Pour une personne transgenre ou intersexe, les manifestations de cette vulnérabilité seront partiellement différentes par rapport aux per-

sonnes discriminées en raison de leur orientation sexuelle. Il existe néanmoins un dénominateur commun: la surexposition à la violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique. Le monde carcéral fonctionne comme une caisse de résonance de la stigmatisation à l'œuvre dans la société. Dans cet univers, la virilité et la masculinité sont érigées en valeurs suprêmes et il existe une tendance à punir les personnes qui ne vont pas respecter ces normes. Le but de ce guide est de sensibiliser les organes de monitoring à cette souffrance souvent taboue, de recueillir les bonnes pratiques et de permettre aux visiteurs de détecter des situations d'abus qui ne sont pas visibles au premier coup d'œil.

Parmi les personnes LGBTI, certaines sont-elles plus exposées que d'autres aux brutalités carcérales? Les femmes transgenres, détenues dans des prisons pour hommes en raison du sexe assigné dans les documents d'identité, sont plus visibles et donc particulièrement exposées aux violences du personnel pénitentiaire et des autres prisonniers. Contrairement aux détenus gays qui souvent pratiquent un «coming in» durant leur incarcération, elles deviennent des proies faciles et risquent de subir des humiliations lors des fouilles corporelles ou encore des mauvais traitements sous la forme de coups et de viols.

Comment faire pour mieux les protéger? Notre première recomman-

datation serait évidemment de placer les personnes trans dans des lieux de détention en conformité avec le genre auquel elles s'identifient. Des mesures d'isolement peuvent aussi être prises pour garantir la protection mais celles-ci doivent être à très court terme pour ne pas basculer dans une forme de torture. La création d'unités spécialisées est déconseillée car cela ne ferait qu'accroître la stigmatisation. Nous recommandons aussi d'envisager le placement en liberté surveillée plutôt qu'un placement en prison pour la détention préventive par exemple. Il s'agit de prendre en considération l'orientation sexuelle ou l'identité de genre comme facteurs de vulnérabilité si on estime que

«Le monde carcéral fonctionne comme une caisse de résonance de la stigmatisation à l'œuvre dans la société»

la personne risque de subir des violences ou que les autorités compétentes ne seront pas en mesure de prévenir ces violences. C'est aussi l'une des préconisations de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Avez-vous été déçu par la réponse du Conseil fédéral qui estime inutile de rendre rapport sur la situation des personnes LGBTI dans les prisons de Suisse ou de formuler des recommandations? Je déplore ce refus car l'état des lieux est un prérequis pour élaborer une prise en charge. On se prive ainsi des outils nécessaires pour avoir une vue d'ensemble qui permettrait une analyse plus détaillée et efficace. En raison du fédéralisme et de la compétence cantonale en matière carcérale, on ne sait absolument pas combien de détenus sont potentiellement concernés, ni quelles sont les éventuelles initiatives prises par les établissements. Par exemple, nous sommes tombés sur un travail de mémoire, écrit par un employé d'un établissement en Thurgovie, qui imaginait un plan d'exécution



Jean-Sébastien Blanc: «Il s'agit de prendre en considération l'orientation sexuelle ou l'identité de genre comme facteurs de vulnérabilité.» (EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

de peine pour une femme trans. Pour obtenir ce type de recherche, il faut creuser.

Demander un état des lieux, est-ce que ce n'est pas s'immiscer dans la vie privée des détenus et surexposer les personnes LGBTI? Il faut évidemment procéder avec une méthode qui préserve l'anonymat et donc la sécurité des personnes concernées. Il ne s'agit pas seulement de s'entretenir avec des détenus mais aussi avec les surveillants et le personnel médical. En ce sens, la réponse du Conseil fédéral, qui résume la problématique à un groupe très minoritaire et à l'absence de plainte officielle, est assez pauvre. On sait en effet que les populations les plus marginalisées en prison sont souvent réticentes à faire appel aux mécanismes de plaintes existants. Toute la problématique est donc considérée par le mauvais bout de la lunette: l'absence de plaintes ou d'informations n'est pas l'indicateur d'une absence de problème, mais c'est au contraire parce que les personnes LGBTI «n'existent pas» en détention que

nous ne voyons pas les problèmes auxquelles elles sont confrontées. En classant ce postulat, le Conseil fédéral n'a fait que renforcer cette invisibilité et a raté l'occasion de briser le tabou sur l'homophobie et la transphobie en prison.

En Suisse, le personnel pénitentiaire est-il sensibilisé à cette problématique? A ma connaissance, il n'existe aucune formation spécifique sur les questions de genre ou d'orientation sexuelle alors que c'est le premier rempart contre les abus même involontaires. Le malaise, l'ignorance et les tabous sont pourtant évidents. Je me rappelle avoir demandé à un agent de détention si l'établissement comptait des femmes trans et il m'a répondu: «On n'a pas d'homos chez nous.»

Dans la liste des «bonnes pratiques» relevées par le guide, les pays d'Amérique latine apparaissent en force. On ne voit jamais la Suisse, sauf pour sa loi sur les épidémies visant à protéger les détenus des maladies transmissibles. C'est assez étonnant, non?

L'Argentine détient le cadre législatif le plus avancé s'agissant des droits des personnes trans. Paradoxalement, le continent où il y a le plus de violences en prison est aussi celui qui a un cadre normatif très protecteur. Il y a plusieurs raisons à cela. Notamment le besoin de légiférer pour contenir ces excès en milieu carcéral et une mobilisation importante de la société civile autour des questions de genre.

Le guide consacre aussi un long chapitre au monitoring des centres pour migrants qui accueillent aussi des LGBTI. Pourquoi ce coup de projecteur? Les persécutions en lien avec l'identité et l'orientation sexuelles sont souvent des raisons qui poussent des personnes à l'exil et qui peuvent constituer un critère d'admissibilité de leur demande d'asile. Il est important de pouvoir garantir un espace sécurisé qui permette de raconter leur histoire. Lorsque ces personnes sont placées avec des compatriotes, ceux-ci risquent de reproduire le schéma discriminatoire en vigueur dans les pays d'origine. ■

Naissances



Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de
Edouard
le 13 avril 2019 à 12h19

Charlotte, Anne-Sophie et Nicolas Dunand-Blaesi
Chemin de la Batiule 6
1241 Puplinge

Nous avons le grand bonheur d'annoncer la naissance de
Isaure
le 16 avril 2019 à 11h47

Marion et Adrien Pesneau,
ainsi que Louis et Apolline

Nous avons l'immense plaisir d'annoncer la naissance de
Eléanore

Alexandra et Barnabas Reynolds
Route d'Hermance 212A
1246 Corsier

Clinique des Grangettes
Genève

Les annonces de naissance, avec photos des bébés, sont disponibles sur le site www.grangettes.ch

EN BREF

Accord-cadre: l'USAM veut attendre

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) confirme ses réticences au sujet du projet d'accord-cadre avec l'UE. Dans son avis publié vendredi, elle estime qu'il faut attendre la votation sur la libre circulation des personnes avant de signer le texte. Et clarifier encore une série de points. Un paragraphe de l'accord-cadre n'est pas urgent. Il pourrait même apporter de l'eau au moulin des partisans de l'initiative de l'UDC visant à résilier l'accord sur la libre circulation des personnes, écrit la faitière des PME. ATS

Le réchauffement inquiète les paysans

Les paysans sont de plus en plus préoccupés par la sécheresse. Si la situation n'a pas encore atteint un stade critique pour l'instant, elle pourrait se compliquer durant les années à venir. Les paysans sont toujours plus nombreux à conclure une assurance pour se couvrir contre les dommages dus à la sécheresse. Si ce fléau n'a pas encore causé en Suisse de dégâts aussi considérables que dans d'autres pays d'Europe, il préoccupe aussi les paysans helvétiques, selon Sandra Helfenstein, porte-parole de l'Union suisse des paysans (USP). ATS